

**Demande de subvention – reprise de la toiture du marché couvert**

Vu la délibération N°2020-3-14 en date du 3 juillet 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal et notamment l'alinéa 26° autorisant Monsieur le Maire à demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

Vu la nécessité de sécuriser la toiture des halles du marché, affaiblie par les tempêtes hivernales et dont les sondages ont révélé une dégradation importante de la structure

Il y a lieu de solliciter la Région et le Département pour une demande de subvention, selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT / Toiture marché couvert			
Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant
reprise de la toiture de la halle du marché	40 112,00 €	Département	10 028,00 €
		Région	8 022,40 €
		Commune	22 061,60 €
<b>Total HT</b>	<b>40 112,00 €</b>		<b>40 112,00 €</b>

En conséquence, Monsieur le Maire sollicite la Région et le Département pour une demande de subvention en vue de la reprise de la toiture du marché couvert suivant ces modalités.

Le 23 janvier 2024

Le Maire,  
Michel PARENT